



67th IFLA Council and General Conference

August 16-25, 2001

Code Number: 114-199(WS)-F
Division Number: IV
Professional Group: Bibliography
Joint Meeting with: National Libraries Workshop
Meeting Number: 199
Simultaneous Interpretation: -

Usages et utilité des bibliographies nationales : quelles perspectives ?

Marcelle Beaudiquez

*directrice de l'Agence bibliographie nationale
Bibliothèque nationale de France
Paris, France*

Résumé

Après un rappel du développement des bibliographies nationales depuis 30 ans dans le contexte du contrôle bibliographique universel, l'auteur considère l'évolution des différentes composantes (les documents, la bibliographie elle-même, l'environnement informatique ...) et constate le passage naturel vers une bibliographie nationale courante en ligne pour les documents traditionnels tandis que la notion même de recensement bibliographique national pour des documents en ligne demande une complète redéfinition.

1. UNE CERTAINE IDEE DU CONTROLE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL

Aujourd'hui, la rédaction, la production, et la diffusion de la bibliographie nationale officielle courante, sont parfaitement intégrées dans les missions des bibliothèques nationales. Cette mission leur est assignée par les législations de dépôt légal (1), mais celles-ci précisent rarement les moyens bibliothéconomiques et techniques à mettre en œuvre pour y parvenir. Parallèlement, au plan international, la communauté des bibliothèques et particulièrement celle des bibliothèques nationales est imprégnée depuis 30 ans bientôt, des grands principes définis par l'IFLA, ceux du Contrôle bibliographique universel (2) et de l'Accès universel à l'information.

Ces principes ont donné l'impulsion nécessaire pour une grande vague de création de bibliographies nationales et l'on peut dire qu'aujourd'hui, l'absence de contrôle bibliographique

national n'est jamais un refus de son principe, mais une impossibilité, soit de nature économique (il faut non seulement avoir un budget d'investissement pour créer la bibliographie, mais aussi chaque année un budget de fonctionnement pour la produire et la publier régulièrement), soit de nature structurelle quand la faible volumétrie de l'édition, sa dispersion ou une mauvaise application de la législation du dépôt légal ne donnent pas à la bibliothèque nationale la logistique nécessaire pour créer et faire vivre sa bibliographie nationale.

Quoiqu'il en soit, et dans une très grande majorité de pays, comme le montrent les travaux de Barbara Bell(3), on dispose de bibliographies nationales qui appliquent au mieux les différentes recommandations internationales de 1979 (4) ou de 1998 (5).

Ainsi, pour la plupart des grandes bibliothèques nationales au fil des années, la bibliographie nationale courante informatisée rassemble les notices bibliographiques, établies de manière normalisée pour des documents du dépôt légal, celui-ci s'appliquant sur une base territoriale.

Elle est diffusée sous forme de produits commercialisés : la version papier reste très présente, mais la version sur cédérom, apparue plus récemment, parce qu'elle multiplie les possibilités de recherche grâce à ses index, a permis de développer les usages de la bibliographie. Parallèlement, la bibliographie est souvent disponible sous forme de fichier électronique de structure ISO 2709 pour les échanges et la récupération de notices sur abonnement ou sur requête.

2. LES GRANDES FONCTIONS D'UNE BIBLIOGRAPHIE NATIONALE

En application des principes du CBU, les bibliographies nationales se sont imposées et répondent à des besoins spécifiques. Au milieu d'un contexte éditorial et technologique en pleine évolution, quels usages sont encore l'apanage de la bibliographie nationale et quelle est aujourd'hui l'utilité de ce type de signalement et de produit ?

2. 1. La bibliographie nationale est inscrite dans les législations du dépôt légal

Notons cependant que certains pays dissocient très nettement la couverture du dépôt légal et celle de la bibliographie nationale considérant, sans doute, que tout ce qui entre dans les collections, et qui sera peut-être objet d'étude dans 10 ou 20 ans, ne nécessite pas un traitement d'annonce et de diffusion de type bibliographie nationale, dans la mesure où on pourra identifier le document, le moment venu, dans le catalogue de la bibliothèque nationale.

2. 2. La bibliographie nationale est mémoire

On a souvent souligné que l'identité éditoriale d'un pays, et donc aussi une part de son identité culturelle est portée par son système bibliographique, à la fois vitrine et mémoire patrimoniale. Si un certain nombre de bibliographies nationales ne sont pas produites, même de manière collective, on tombera rapidement dans l'erreur déjà signalée par les intervenants de la Conférence de Brighton en 1987(6), d'une édition à deux vitesses : celle considérée, *a priori*, comme importante et l'autre dont toute trace sera bientôt perdue, parce qu'on ne trouvera les notices correspondantes dans aucune base bibliographique.

2. 3. La bibliographie est informative sur l'édition courante

Elle annonce les nouvelles parutions. Toutefois, malgré ses propres progrès de rapidité, de complétude ... elle est de plus en plus concurrencée par les pratiques de l'édition et de la librairie en la matière, c'est-à-dire le développement électronique du secteur de l'édition (sites Web de nouveautés, bases de données bibliographiques des librairies électroniques ...). La bibliographie nationale officielle bascule ainsi de la position d'outil plus ou moins performant d'aide aux acquisitions courantes vers un usage de référentiel complémentaire d'acquisitions : la bibliographie ne reflète plus le dépôt à un moment donné, mais l'image d'une édition sur une période précise. Elle reste d'ailleurs un outil de recherche rétrospective incomparable par la richesse de son catalogage complet. Le rapprochement avec le secteur commercial, considéré comme souhaitable par une partie de la profession afin d'établir une chaîne unique de traitement, mais qui a souvent du mal à fonctionner dans le secteur traditionnel du document papier peut-il s'établir plus facilement dans le cadre de l'édition électronique et plus particulièrement de l'édition en ligne ? Des projets comme BIBLINK, hier, comme **American New Books Project** aujourd'hui, instaurant une sorte de CIP de l'édition électronique sont vitaux pour l'avenir des relations bibliothèques/éditeurs, car la création des métadonnées descriptives le plus en amont possible de la chaîne de création/production du document dégagerait le catalogueur d'une partie de ses tâches, lui permettant ainsi de se consacrer pleinement à la cohérence des métadonnées d'autorité, c'est-à-dire des points d'accès. C'est un **plus** dans la notion de qualité qui doit rester plus que jamais présente.

2. 4. La bibliographie nationale est réservoir bibliographique

La pratique de dérivation et récupération de notices s'est généralisée. La bibliographie nationale, seule ou intégrée au catalogue général est l'un des réservoirs de récupération de notices, soit parce que la bibliothèque nationale diffuse ses notices pour alimenter le réseau des bibliothèques du pays (dans le cadre des services bibliographiques nationaux), soit parce que ses notices constituent l'un des réservoirs potentiels (à côté des bases privées éditoriales) dans lequel les bibliothèques du pays peuvent puiser, facilitant ainsi leurs activités de sélection et d'acquisition par domaines. Mais on peut dire la même chose pour les notices du catalogue d'une bibliothèque nationale dans son entier.

L'informatisation des catalogues et les opérations de conversion rétrospective favorisent le rôle de mémoire des bibliographies nationales, mais les catalogues sont parfois plus complets en documents nationaux de toute nature (pamphlets, affiches, tracts, périodiques publicitaires ...) qui ne sont pas toujours retenus dans les recensements bibliographiques courants. Les catalogues de bibliothèque nationale deviennent alors eux-mêmes la mémoire "nationale".

2. 5. La bibliographie nationale est un produit destiné au marché extérieur, parfois plus qu'au marché intérieur. Elle est la vitrine officielle de l'édition, en particulier pour les établissements étrangers (de nombreux abonnements à la bibliographie nationale d'un pays, quel qu'en soit le support, sont diffusés hors frontières). C'est à partir d'elle que se calculent les statistiques. Elle constitue, plus que le catalogue, le réservoir dans lequel les utilisateurs étrangers vont puiser. Identifiées comme provenant de bibliographie nationale, ses notices font référence dans un certain nombre de réservoirs internationaux.

Les grands principes traditionnels sur l'utilité des bibliographies nationales se retrouvent, comme au début des années 70. Elles informent de manière courante sur l'édition du pays ; elles servent de référentiel d'appui pour les acquisitions ; leurs notices sont utilisées pour constituer des catalogues locaux dans les bibliothèques du pays ou comme des notices de référence de l'édition du pays dans les catalogues étrangers ... Il y a bien entendu des ajustements d'usages, en fonction de l'évolution des techniques, mais rien de révolutionnaire. La grande différence avec les années 70, c'est que, pour un grand nombre de pays aujourd'hui, d'autres moyens existent, à côté de la bibliographie nationale, pour promouvoir l'édition nationale, pour construire un catalogue local par dérivation de notices ... en grande partie à cause du succès de l'Internet et des sites Web qui sont de fabuleux vecteurs d'information. Toutefois, si le nouvel instrument change beaucoup de choses, s'interroger sur l'utilité de la bibliographie nationale est un luxe qu'on ne peut se permettre qu'en disposant déjà d'autres référentiels électroniques. Dans le cas contraire, la première priorité reste toujours de créer et de produire de façon régulière une bibliographie nationale.

Cette situation d'évolution sans révolution est sans doute normale si l'on considère que la matière première reste "traditionnelle" : la masse de documents imprimés et audiovisuels à recenser reste encore largement supérieure à la masse de documents électroniques sur supports sans parler de celle des documents en ligne qui ne concerne encore qu'un nombre très limité de pays. Mais, en matière de dépôt légal, de nombreux symptômes le montrent, la mutation s'accélère, faudra-t-il alors trouver de nouveaux modèles ou suivre les schémas traditionnels ?

3. QUELQUES REMARQUES SUR LA MUTATION DU CONTEXTE

3. 1. les documents soumis à dépôt se sont diversifiés : sans rien perdre de leur importance quantitative, les documents imprimés sont concurrencés par les documents audiovisuels et multimédias sur support électronique, le cinéma, la radio, la télévision entrent désormais dans le champ d'application du dépôt légal ; s'y ajoute aujourd'hui l'énorme masse de documents accessibles uniquement sur Internet, les sites Web en particulier constituant un nouveau volet du patrimoine culturel.

3. 2. la bibliographie s'enrichit et se métamorphose : au-delà des seuls documents obligatoires figurant dans les recommandations premières des années 70 (monographies et périodiques dont publications officielles), le champ de recensement s'étend à de nombreux types de documents, y compris les documents électroniques sur supports. Par ailleurs, comme document elle-même, la bibliographie nationale entre dans la "virtualité" et quelques-unes ont déjà une version en ligne.

Cependant, les documents en ligne n'apparaissant que fort peu dans les bibliographies nationales, puisqu'absents pour un temps encore des obligations de dépôt légal dans la plupart des législations. Cette nouvelle catégorie de documents est actuellement l'objet de toutes les préoccupations des bibliothèques nationales pour des raisons politico-économiques autant que culturelles. Plusieurs questionnaires récents, relatifs au contrôle bibliographique des documents électroniques en ligne interrogent déjà les bibliothèques nationales sur leur recensement (7). Le principe de la collecte, au moins sélective, étant accepté au plan international (1. version anglaise. 2000), le plus important reste de définir les paramètres de sélection en terme de contenu et de typologie des sites à collecter.

La multiplication des types de supports à recenser a parfois amené une multiplication des organismes bénéficiaires selon les pays.

Cette multiplication ne fait que souligner le paradoxe déjà noté du mode signalement pour certains documents imprimés. On choisit parfois d'écarter certains documents imprimés plus ou moins éphémères du traitement courant pour répondre en partie au souci constant des catalogueurs et des utilisateurs de réduire le délai entre le moment du dépôt et la parution de la notice correspondante dans la bibliographie nationale. L'écart entre ce qui est déposé et ce qui est annoncé dans la bibliographie nationale mériterait d'être analysé au plan international, car le catalogue informatisé de la bibliothèque devient en quelque sorte une composante rétrospective du contrôle bibliographique universel où l'on trouve de manière plus complète que dans la bibliographie nationale courante le patrimoine culturel. Cependant, si le choix d'un écart toujours plus grand entre le dépôt et la bibliographie se généralise, celle-ci finirait par ne recenser que ce que les "éditeurs professionnels" eux-mêmes recensent et valorisent de mieux en mieux grâce aux bases commerciales et aux sites Web de nouveautés ; les bibliothèques nationales ne "donneraient accès" qu'à ce que gardent toutes les autres bibliothèques. Il est donc très important de veiller à ce que soit conservé et signalé, hors du noyau dur des éditeurs, les documents plus marginaux ou plus éphémères qui seront la source des recherches de demain. C'est pour ce type de documents que peut être préconisée la collaboration avec d'autres bibliothèques et le partage pour la collecte et le traitement du dépôt légal (presse locale et régionale, documents de communication institutionnelle, publications administratives locales et régionale), y compris pour le dépôt légal du Web (sites locaux et régionaux ...).

3. 3. enfin, l'infrastructure informatique des bibliothèques évolue ; les bibliothèques nationales ont développé leurs catalogues comme de vastes réservoirs bibliographiques dans lesquels les documents du dépôt légal ne représentent qu'une partie des données. La bibliographie nationale y est alors "virtuellement" présente et peut être repérée en ouvrant un sous-ensemble du catalogue pour les documents du dépôt légal, ou en faisant l'extraction d'un fichier informatique pour préparer un produit. Ces modifications de production, déjà étudiées dans cet atelier expliquent, dans le questionnaire IFLA (8) la rubrique ainsi formulée :

"Are the online national bibliographic records available :

- mixed in as part of the files that include all records held by our agency,*
- as a separate file of materials published in our country and held by our agency,*
- mixed in as part of a union catalog of all records held by several agencies,*
- on part of a union catalog of material published in our country and held by several agencies"*

* * *

Cette évolution du contexte amène semble-t-il deux grandes constatations sur l'utilité et donc les usages de la bibliographie nationale courante.

- **l'offre bibliographique disponible est beaucoup plus importante et diversifiée** qu'il y a trente ans, la bibliographie nationale courante officielle, *stricto sensu*, n'en est que l'une des composantes à côté de celle des éditeurs, des libraires et des grands réseaux bibliographiques (dans lesquels elle se trouve parfois déjà intégrée). Bien qu'ayant fait de gros progrès en matière de rapidité d'annonce, elle ne peut concurrencer dans son propre pays le secteur commercial plus rapide à produire et à diffuser ses recensements souvent basés sur le CIP (catalogage avant publication).

Par contre, elle développe de plus en plus sa fonction de réservoir, au plan national par les récupérations en masse de notices sur les cédéroms, mais également au plan international, particulièrement via les grands réservoirs de type RLG qui intègrent de plus en plus de bibliographies nationales européennes par exemple.

- les catalogues des bibliothèques nationales très largement informatisés deviennent eux-mêmes les supports privilégiés de la bibliographie nationale tant par le catalogage courant réalisé en ligne que par le fait, déjà signalé précédemment, que le catalogue contient souvent d'autres documents "nationaux" non recensés dans la bibliographie nationale. C'est un codage informatique qui permettra de faire apparaître, à l'interrogation, le sous ensemble "national" alors que les mêmes filtres de tri peuvent permettre de présenter des listes de documents du dépôt légal à la demande.

Ces modifications dans la production semblent avoir des répercussions sur l'usage des bibliographies nationales. L'enquête IFLA n'hésite pas à interroger sous une forme radicale "*Are there any plans to eliminate the national bibliography within the next five years ?*"

Sans nécessairement entraîner une réponse positive aussi radicale que la question, celle-ci mérite réflexion. De nouveaux produits venus du secteur éditorial d'un côté, de nouvelles fonctionnalités des grands catalogues informatisés de l'autre, amènent à s'interroger sur les modes de diffusion de la bibliographie nationale.

On voit déjà disparaître la version imprimée de la bibliographie nationale officielle courante dans certains pays, mais il semble que pour un temps encore, le cédérom cumulatif périodique reste le meilleur outil de récupération de données en masse pour la constitution de catalogue locaux et les opérations de conversion rétrospective. Enfin, on le sait, la bibliographie nationale tend elle-même à devenir "virtuelle" par passage en ligne sur le WEB. Cependant, il apparaît évident que, si l'on peut ou non choisir de produire une bibliographie nationale courante en ligne pour des documents traditionnels, toute "bibliographie" de documents virtuels ne pourrait qu'être en ligne. Cela signifie-t-il qu'elle reste nécessaire ?

Considérons ces deux volets :

4. UNE BIBLIOGRAPHIE NATIONALE EN LIGNE POUR LES DOCUMENTS TRADITIONNELS ET ELECTRONIQUES SUR SUPPORT.

- C'est bien la mise sur Internet qui constitue ces dernières années, pour la bibliographie comme pour le catalogue, une véritable mutation en garantissant l'accessibilité quasi immédiate à la notice et la diffusion "universelle".

Cette mise en ligne sur le Web de la bibliographie nationale courante peut, en effet, être considérée du point de vue de sa production ou de sa diffusion.

4. 1. Comme moyen de production de la bibliographie nationale courante, sa mise en ligne sur le Web nécessite un changement de format de catalogage (passage de MARC à HTML par exemple). Il n'y aurait guère de raison dans ce cas de ne le faire que pour les entrées du dépôt légal : la bibliographie nationale courante s'intègre dans le catalogue et tout enrichissement des fonctionnalités du catalogue rejaillit automatique sur celles de la bibliographie nationale courante.

4. 2. Comme moyen de diffusion, la mise en ligne sur Internet correspond en fait au maintien à l'identique de la chaîne de production, c'est-à-dire au catalogage en ligne dans le catalogue, suivi d'une extraction, puis d'une conversion dans l'un des formats du Web.

- C'est une solution très satisfaisante pour raccourcir le trop long délai entre la parution du document et son annonce, toujours reproché aux bibliographies nationales officielles qui ne peuvent se mesurer sur ce point aux annonces éditoriales. Cette rapidité de la mise à disposition des notices renforce l'**usage informatif** de la bibliographie.

Une telle diffusion permet le maintien d'une **périodicité** compatible avec la notion de "bibliographie nationale courante" et sans qu'interviennent les coûts de tirage et de postage d'une édition imprimée.

- Mettre la bibliographie nationale sur le Web soulève le problème de sa **pérennité**. Mais ce problème majeur (si la bibliographie est mémoire, cette mémoire doit être soigneusement préservée) est ou sera résolu en même temps que l'archivage et la conservation à long terme des documents électroniques – étudié par exemple dans le projet européen NEDLIB. Et, en attendant une solution pérenne, un archivage rétrospectif et cumulatif sur cédérom est toujours possible.
- Par ailleurs, la mise sur le Web de la bibliographie, comme celle du catalogue, a fait naître une réflexion sur la "commercialisation" des données bibliographiques des bibliothèques. On le sait, toutes les bibliothèques ont opté pour la **consultation gratuite** des notices du catalogue sur le Web, et décidé de ne faire payer que la plus-value apportée par l'établissement, c'est-à-dire les services et les produits : récupération de notices et production de cédérom. Ces principes valent également pour la bibliographie nationale, qui est donc gratuite à la consultation sur le Web et payante à l'abonnement au cédérom par exemple.

Le plus grand avantage de ce nouveau mode de diffusion est l'ouverture au monde garantie avec la possibilité de réellement faire mieux connaître la production de chaque pays ; le réseau pourrait être à lui seul garant d'un contrôle bibliographique universel efficace. Il reste l'inconvénient provisoire de la non utilisation du Web par tous les pays,

4. 3. Dans les deux cas, il faut prévoir l'articulation avec la **partie rétrospective** et pourquoi pas, comme cela se fait pour le catalogue, "**enrichir**" la **bibliographie nationale** courante par un lien direct avec tout ou partie (table des matières) du document lui-même. Ce qui est possible à partir du catalogue vers un document libre de droit est bloqué pour une bibliographie nationale courante par des questions juridiques de protection des droits d'auteurs et d'éditeurs. S'il est tentant de souhaiter d'autres formes de signalement pour des "objets documentaires traditionnels" : une bibliographie nationale d'estampes, "illustrée" de vignettes des estampes déposée semble encore délicate à mettre au point, au moins dans la vieille Europe, sauf à recueillir au cas par cas les autorisations.

Enfin, en terme d'utilisation de la bibliographie nationale, la mise en ligne ne fait pas disparaître, la nécessité d'un mode d'emploi ou d'un guide d'utilisation en ligne : ce n'est évidemment pas la façon de consulter qui doit être expliquée (l'ergonomie des écrans doit y suffire), mais toujours le champ d'application. Sans lui, un utilisateur, même professionnel, aura autant de mal à connaître, en 2001 que dans les années 70, le contenu réel et le contexte de recensement des documents dans les bibliographies nationales. On peut reprendre la remarque déjà faite lors de la conférence ICNBS en 1998 : "On ne trouve pratiquement jamais d'explications sur ce qui est recensé ou ne l'est pas, ni sur "qui fait quoi en matière de collecte et de traitement pour l'ensemble des documents et des supports" dans un pays donné ; les livrets d'accompagnement des bibliographies nationales demandés en 1977 n'ont pas vu le jour. La recommandation doit être réaffirmée et renforcée. En effet, quelque que soit le support de diffusion de la bibliographie nationale, y compris lorsqu'il s'agit d'un cédérom, l'absence de ces informations en paralyse les usages" (5). Ceci est évidemment valable pour la bibliographie en ligne.

5. UNE BIBLIOGRAPHIE EN LIGNE POUR DES DOCUMENTS EN LIGNE ?

Chacun sait que les modalités d'un dépôt légal des services en ligne (sites Web) est l'un des grands sujets de réflexion des bibliothèques nationales aujourd'hui.

Seuls quelques pays le pratiquent déjà et deux procédés se trouvent retenus dans les mises en œuvre : le passage du robot qui collecte l'image du Web à un moment donné et le dépôt volontaire sur support pour une sélection de sites retenus par la bibliothèque sur une base plus documentaire.

Ce n'est pas le lieu de développer ces solutions techniques, sinon pour dire qu'il faut veiller à leur normalisation et leur interopérabilité, mais le principe de la collecte étant admis qu'en est-il d'un traitement bibliographique ? Les nouveaux textes législatifs, pas plus que précédemment, ne précisent les conditions d'un éventuel recensement bibliographique.

La base de "territorialité" qui préside à la majorité des recensements bibliographiques dans les bibliographies nationales courantes pour les documents traditionnels devra être redéfinie (comment s'appliquera-t-elle à un site Web "par essence" international).

Par contre, l'un des rôles de la bibliographie est de fournir au document du dépôt légal une véritable carte d'identité qui permet de l'identifier par comparaison avec une autre notice d'une autre édition du même document par exemple. Le fait que la bibliographie soit en ligne ne change pas nécessairement le principe ; le fait que le document recensé soit en ligne non plus. Toutefois, considérant que la notion même de dépôt pour un document dynamique et changeant comme un site Web est paradoxale et que tout dépôt figera ou fixera le document le temps d'une photographie (soit dans la collecte périodique robotisée, soit dans le dépôt volontariste par fichier FTP par exemple) : il faut admettre qu'on n'identifiera plus un produit fini, mais l'état d'un document à un moment donné. On multipliera ainsi les "continuing ressources", ces nouvelles "publications en série" de l'Internet. La notion de description bibliographique, privilégierait alors les points d'accès en termes de métadonnées d'autorité. En allant plus loin, on peut considérer comme troublante, l'idée de chercher à identifier par une notice bibliographique, un document qui sera lié à celle-ci par un lien hypertexte et que l'on pourra donc consulter en même temps : en considérant comme un tout les concepts du contrôle bibliographique universel et l'UAP, on pourrait considérer à terme que l'identification du document se fait en visualisant le document et non plus d'abord en le décrivant complètement. Ceci amène à remettre en perspective le rôle de la description ISBD, pilier des descriptions bibliographiques (déjà remis en cause par la modélisation des données) et celui de points d'accès définis dans des notices d'autorité. Ces points d'accès normalisés, gérés dans les fichiers d'autorité sont plus que jamais indispensables et la création de métadonnées d'autorité devrait, dans les recommandations, être plus étroitement qu'auparavant liée à la création des enregistrements bibliographiques de la bibliographie nationale. Les fichiers d'autorité auteurs/titres pourraient alors être l'un des référentiels de gestion des droits du numérique, tandis que les moteurs de recherche du Web s'appuieraient sur des métadonnées d'indexation contrôlées, gérées par des fichiers d'autorité matière. Ce serait un moyen de renforcer et de prioriser les informations réellement utiles aux utilisateurs données par les bibliographies nationales courantes dans un environnement électronique.

On peut concevoir sur une sélection très limitée de continuer des "catalogages de sites" en format adapté permettant de noter l'URL du site et produire pour cette sélection de sites une description plus apparentée au signet du Web qu'à la notice bibliographique avec accès direct au site, confirmant la tendance actuelle qui transforme les catalogues bibliographiques en catalogues de ressources sur le Web. Cependant, face à la masse d'information concernée par les collectes robotisées, il n'y a pas de catalogage possible, sinon automatique. Il faudra retravailler avec les éditeurs comme pour BIBLINK pour leur faire créer en amont et intégrer aux pages d'accueil (ou à chaque page selon les granularités retenues) les métadonnées nécessaires (DUBLIN CORE) et surtout exploiter au maximum les moteurs de recherche du Web pour pouvoir (grâce au travail fait par les bibliothécaires sur les données d'indexation) sélectionner et afficher, par exemple, les derniers sites d'un domaine retenu comme "national".

Dans le cadre des dépôts volontaires, il est également envisagé de faire des dépôts décalés dans le temps pour ne pas faire concurrence aux sites en exploitation. La bibliographie nationale courante deviendrait de fait rétrospective, au moins en terme d'usage.

- la mutation viendra donc avec la production courante automatique d'une bibliographie des documents en ligne et sites Web par extraction de métadonnées (créées par les éditeurs et les auteurs) et accès direct au site ... quand seront résolus les problèmes juridiques de protection des droits d'auteurs (les bibliothèques nationales devront trouver des solutions à ces questions.

* * *

Les principes du contrôle bibliographique universel sont-ils encore valables quand la notion d'accès au document et à l'information est bouleversée par la mutation de l'objet même qui doit être collecté et rendu accessible ? Ces principes sont-ils encore applicables quand nous entrons dans le siècle qui verra sans doute le renversement du rôle des "autres supports" (non book materials) par rapport au papier et la dématérialisation progressive des supports de l'information ? On ne peut pas parler de chaos sans contrôle bibliographique universel et bibliographies nationales, mais l'évolution du concept ne le rend pas obsolète, tout comme l'évolution des documents à recenser ne balaye pas l'importance des bibliographies nationales.

Pour quelques décennies encore, les documents traditionnels trouveront, grâce aux bibliographies nationales sur le Web, une nouvelle visibilité tous azimuts qui constituera le nouveau contrôle bibliographique universel du 21^e siècle ; un ou plusieurs portails gérés par des organismes documentaires internationaux permettront des regroupements intéressants comme le fait le site GABRIEL par exemple, pour les bibliothèques nationales européennes, dans le cadre de la CENL.

Bientôt par contre, au fur et à mesure de la mise en œuvre des nouvelles législations de dépôt légal intégrant le dépôt des documents et services en ligne, les bibliothèques nationales seront confrontées au problème du mode de recensement de ces dépôts et devront avoir instruit, entre autres, les questions relatives à l'usage des moteurs de recherche et la cohérence de leurs résultats, des métadonnées et des extracteurs de métadonnées, des signets, de la volatilité des adresses URL ... Pour ces nouveaux documents et services du Web, considérés du point de vue de leur dépôt légal, il faut renouveler le concept même de recensement bibliographique national. Le groupe COBRA de la CENL semble s'intéresser à cette réflexion.

Le guide pour une législation de dépôt légal (1) vient d'avoir une nouvelle édition. Il serait temps de penser à réviser les recommandations de 1979 (4) sur l'agence bibliographique et la bibliographie nationale, à condition d'être suffisamment directif pour qu'une véritable cohérence internationale puisse s'établir, dans le contexte du réseau.

Beau défi pour l'IFLA et les bibliothèques nationales !

NOTES

1. - *Propositions pour une législation pour le dépôt légal* / préparées par Jean Lunn – Paris ; Unesco, 1981. (PGI/81/WS/12)

- Guidelines for legal deposit legislation, 2nd edition revised, enlarged and updated by Jules Larivière, director, Law Library, University of Canada, IFLA, May 2000
- 2. - Congrès international sur les bibliographies nationales [Unesco/PGI – FIAB], Paris 12-15 septembre 1977. – Rapport final. – Paris : Unesco [1978] – (Conf. 401/col. 11. Paris, février 1978. PGI/77/UBC 3) (multigr.)
- 3. - *An annotated guide to Current national bibliographies* / by Barbara L. Bell. 2nd completely revised edition. – München : K. G. Saur, 1998. – (UBCIM Publications. New series, vol 18)
- 4. - *Guidelines for the National Bibliographic Agency and the National Bibliography* / prepared by the IFLA International Office for UBC. – Paris : UNESCO/PGI, 1979. (PGI/79/WS/18)
- 5. - *The final Recommendations of International conference on National Bibliography Services*, Copenhagen, 25-27 November 1998
(<http://www.ifla.org/VI/3/ubcim.htm> #6)
- 6. - *Proceedings of the National Bibliographies Seminar*. Brighton, 18 August 1987 held by under the auspices of the IFLA Division of Bibliographic Control / ed. by Winston Roberts. – London : IFLA UBCIM, 1988
- 7. - *Project "The European Library"*. Workpackage 1 : Publisher relations. Questionnaire for the European National libraries to determine the current status of digital deposits. The Hague, April 2001
- 8. - *IFLA Survey on national bibliography*. Questionnaire by Unni Knutsen for the Section on Bibliography. Oslo, June 2001